

plissons cette pénible besogne avec calme, faisons comprendre à l'élève que c'est pour son bien et qu'il n'en tient qu'à lui d'éviter les châtimens mérités.

Rappelons-nous cette sage pensée de Fénelon: "Il n'y a que les grands cœurs qui sachent combien il y a de gloire à être bon".

C.-J. MAGNAN

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DIRECTION DU DESSIN

L'enseignement du dessin a fait, l'année dernière, des progrès remarquables. Les nombreux et bons travaux reçus au Département de l'Instruction publique, ainsi que les excellents résultats des derniers examens du Bureau central, en sont une preuve évidente.

Il faut que ces progrès s'accroissent de plus en plus. A cette fin, il importe absolument que, partout, les titulaires d'écoles se conforment aux "*Recommandations du Comité catholique*" (voir page 147 des Règlements).

Particulièrement: 1° Que le dessin soit enseigné exclusivement d'après nature, ou d'imagination, (surtout, *pas de copies de gravures*).

2° Chaque semaine, à tous les élèves, dès le commencement de l'année scolaire.

3° Que tous les travaux soient exécutés sur papier de format approchant 7 x 10 pouces (de préférence dans des cahiers spéciaux).

L'observation de ces recommandations est indispensable pour l'obtention de la prime d'enseignement.

N. B.—Nous conseillons vivement aux nouvelles institutrices de consulter les articles sur l'enseignement du dessin, parus dans "*l'Enseignement Primaire*", depuis 1912.

CHS-A. LEFÈVRE,
Directeur de l'enseignement du Dessin.

Cours de perfectionnement professionnel

Sous le titre: *Propos de Pédagogie*, M. l'abbé Émile Chartier a publié, dans le *Devoir* du 27 juillet dernier, une intéressante étude sur les cours de vacances organisés par l'Université Laval, à Montréal.

Nous nous faisons un devoir de reproduire cette page ainsi que les règlements et le programme du cours de vacances. Ce sont des documents qui méritent d'être lus. Voici d'abord l'article de M. l'abbé Chartier: